



**Exposition « Bouteilles »
du 20 novembre au 23 décembre 2020
Pôle culturel du château de la Neuenbourg - GUEBWILLER**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

À LIRE IMPÉRATIVEMENT

A. Les participants

1. Les participants à l'exposition seront obligatoirement professionnels (justificatif du n° siret exigé).

B. Les œuvres

1. Les œuvres doivent être réalisées de la main des participants.
2. Toutes les techniques céramiques sont acceptées
3. La mention de l'usage non alimentaire devra figurer sur les pièces, si tel est le cas.
4. Les œuvres proposées dans le dossier d'inscription seront impérativement celles qui seront exposées ou en correspondance.
Pièces à fournir : de 3 à 5 pièces en exposition, ce nombre étant modulable selon les dimensions des pièces **ET** des pièces en stock en nombre suffisant pour assurer les ventes (choix) et le réassort des pièces d'exposition, sous réserve de conformité aux exigences citées ci-dessus.
5. Les œuvres déposées ou envoyées pour l'exposition doivent être emballées dans une caisse solide et réutilisable pour le retour.

C. Le dossier d'inscription

1. Chaque céramiste présentera 5 photos représentatives du projet d'exposition et/ou croquis annotés des pièces envisagées.
2. Chaque participant doit envoyer les photos des œuvres proposées en correspondance avec le thème et les contraintes annoncées. Ces photos (au format JPEG, 300 dpi, libres de droits ou avec mention du crédit photo) doivent être accompagnées d'une fiche technique précise : titre, matériaux, techniques, dimensions, valeur d'assurance.
3. Chaque participant fournit un CV d'une page recto comprenant : formation, principales expositions et un texte de présentation de son travail (5 lignes) et de sa démarche pouvant répondre à la question : comment pensez-vous aujourd'hui la bouteille avec le matériau céramique ? (texte destiné au public).

4. Le dossier de candidature devra parvenir aux organisateurs **pour le 02 juin 2020 au plus tard**, ce dossier tient lieu **d'engagement ferme du candidat à participer à l'exposition s'il est sélectionné**.

D. L'exposition

1. La présentation de l'exposition sera de la seule compétence des organisateurs qui se réservent le droit d'intervenir sur la quantité et la disposition des pièces.
2. Le participant s'engage à fournir dans son dossier d'inscription des photos de bonne qualité des œuvres présentées (format JPEG, en haute définition : 300 dpi) et accepte leur utilisation pour la promotion de l'exposition.
3. Le participant s'engage à fournir pour le **30 octobre 2020** un inventaire précis des pièces, avec photo, titre éventuel, dimensions, prix de vente.
4. Les participants devront indiquer leur(s) disponibilité(s) pour assurer une ou plusieurs permanences lors de l'exposition. Les exposants auront la possibilité de s'organiser entre eux pour couvrir ces permanences.
5. Les ventes seront assurées par les exposants présents et les membres bénévoles de l'association IEAC.
6. L'organisateur prend en charge :
 - i) les frais inhérents de promotion (presse, affiches, flyers, vernissage)
 - ii) la mise à disposition du lieu et son entretien
 - iii) le matériel scénographique
 - iv) les emballages destinés à la vente
 - v) l'assurance en responsabilité civile pour les dommages à tiers durant l'exposition et l'assurance des pièces (hors transport) du 16/11/2020 au 06/01/2021.
7. Les exposants sélectionnés prennent en charge :
 - i) l'emballage et le transport aller-retour des pièces
 - ii) l'assurance de leurs pièces durant le transport (A/R)
 - iii) leurs frais sur place.
8. Les exposants fourniront obligatoirement des cartes de visite.
9. Les conditions de vente : l'organisateur encaissera le montant des transactions, et reversera à l'exposant, en fin d'exposition, le montant total des ventes, diminué d'une commission de 35% établie en concertation entre les centres.
10. Les œuvres étiquetées (n° de pièce correspondant à la liste fournie, nom, prénom de l'artiste, prix de vente) pourront être déposées ou livrées à la Neuenbourg le lundi 16 et le mardi 17 novembre 2020 de 9h à 12h et de 14h à 18h.
11. L'exposition sera ouverte du mercredi au dimanche, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
12. Le vernissage aura lieu le vendredi 20 novembre 2020 à 18h30, la présence des exposants est vivement souhaitée lors du vernissage.
13. Le démontage de l'exposition et le retour des pièces par transporteur ou par voie postale pourront se faire du lundi 04 au mercredi 6 janvier 2021, de 9h à 12h et de 14h à 18h.